

Renforcer la confiance à l'égard des vaccins au Canada

Séance d'information pour les demandeurs potentiels

Le 8 mars 2021

Administré
conjointement
par

 CRSH
SSHRC

 CRSNG
NSERC

 IRSC
CIHR

Renseignements généraux

Bienvenue

L'équipe de la possibilité de financement Renforcer la confiance à l'égard des vaccins au Canada :

- Leina Walsh, adjointe de programme, CRSNG
- Mwamba Chibamba, administratrice de programme, CRSNG
- Teresa Jurewicz, chef d'équipe, CRSNG
- Patricia MacCaughan, agente principale de programme, CRSH
- Sarah Viehbeck, vice-présidente associée, IRSC

Toutes les demandes de renseignements sur cette possibilité de financement doivent être transmises par courriel à l'adresse : PROMOSCIENCE@NSERC-CRSNG.GC.CA

Plan de la présentation

1. Aperçu
2. Renseignements sur le financement
3. Modalités de présentation d'une demande
4. Critères de sélection
5. Autres renseignements

1. Aperçu

Administré
conjointement
par

 CRSH
SSHRC

 CRSNG
NSERC

 IRSC
CIHR

Objectifs de la possibilité de financement

Les subventions **Renforcer la confiance à l'égard des vaccins au Canada** visent à soutenir des activités qui favorisent la confiance dans les vaccins au Canada. Ces subventions financeront des activités qui :

- mobilisent les connaissances pour améliorer la compréhension qu'a le public des vaccins et aident la population canadienne à prendre des décisions fondées sur des données probantes, en particulier au sein des groupes qui ont des réticences face aux vaccins;
- encouragent les participants à devenir des consommateurs d'information avertis pour les questions touchant les sciences naturelles et le génie, les sciences humaines et la santé.

Objectifs de la possibilité de financement (suite)

Votre demande doit décrire des activités qui visent au moins l'un des objectifs suivants :

1. fournir de l'information sur l'innocuité et l'efficacité des vaccins à des communautés et à des groupes clés;
2. renforcer la capacité des communautés à promouvoir l'acceptation des vaccins.

Aperçu

Qui peut présenter une demande?

Vous pouvez présenter une demande de subvention si votre organisme est un organisme canadien et qu'il est :

- un organisme sans but lucratif enregistré;
- un établissement postsecondaire;
- un musée ou un centre des sciences non fédéral.

Votre organisme devrait avoir une expérience de la communication dans les domaines des sciences naturelles et du génie, des sciences humaines ou de la santé.

Admissibilité des activités

- Toutes les activités devraient être interactives et être offertes à un segment pertinent de la population canadienne.
- La collaboration avec des dirigeants communautaires de confiance est fortement encouragée, particulièrement dans les cas où le public cible est un groupe vulnérable ou mal desservi.
- Les fonds peuvent servir à mettre au point de nouvelles activités ou à améliorer le contenu et la prestation d'activités existantes, y compris en en élargissant la portée.
- Les activités peuvent porter sur des maladies précises comme la COVID-19, ou elles peuvent aborder la vaccination de façon générale.
- Toutefois, vous **NE POUVEZ PAS** utiliser la subvention pour financer des travaux de recherche.

2. Renseignements sur le financement

Administré
conjointement
par

 CRSH
SSHRC

 CRSNG
NSERC

 IRSC
CIHR

Renseignements sur le financement

Valeur de la subvention

- Jusqu'à 50 000 \$ sur une période d'un an
 - Non renouvelable
 - Date de début : juillet 2021

Admissibilité des dépenses

- La subvention peut servir à couvrir les coûts de fonctionnement, par exemple les coûts occasionnés par :
 - les salaires;
 - le matériel, les fournitures ou la traduction;
 - les repas, les déplacements et l'hébergement des participants à l'activité, selon la nature de l'activité;
 - l'offre d'articles comme du tabac ou des cadeaux à des Aînés, à titre de rétribution.

Dépenses non admissibles

La subvention NE PEUT PAS servir à couvrir les dépenses suivantes :

- les couts associés à l'évaluation de l'activité;
- les salaires ou les allocations versés aux participants à l'activité;
- le cout des travaux de recherche.

Pour en savoir davantage sur l'admissibilité des dépenses, consultez la section Utilisation des subventions du [Guide des subventions du Programme PromoScience](#), qui sera utilisé pour cette possibilité de financement.

Les renseignements contenus dans ce guide peuvent changer sans préavis.

3. Modalités de présentation d'une demande

Administré
conjointement
par

 CRSH
SSHRC

 CRSNG
NSERC

 IRSC
CIHR

Modalités de présentation d'une demande

Liste de vérification

Votre demande doit comprendre :

- le Formulaire de demande sommaire;
- la proposition;
- le budget;
- une preuve du statut d'organisme sans but lucratif enregistré, s'il y a lieu;
- le [Formulaire de modalités de présentation des demandes](#);
- le [Formulaire d'évaluation d'impact \(annexe A\)](#), pour les propositions pouvant avoir une incidence environnementale.

Veillez noter que le CRSNG peut transmettre les demandes au CRSH et aux IRSC.

Proposition

La proposition (maximum de quatre pages) doit comprendre :

- un résumé d'au plus 150 mots;
- une description de l'activité en fonction de rubriques correspondant aux critères de sélection :
 - organisme qui demande le financement;
 - qualité de l'activité;
 - incidence et portée;
- s'il y a lieu, une description des répercussions de la COVID-19 sur l'activité et un plan visant à atténuer ces répercussions;
- l'approche prévue pour favoriser la participation d'un groupe diversifié de personnes.

Équité, diversité et inclusion (EDI)

- Tous les organismes doivent s'engager à mettre en œuvre des mesures particulières permettant de cerner et d'éliminer les obstacles à la participation, par exemple les obstacles :
 - physiques;
 - procéduraux;
 - visibles;
 - invisibles;
 - non intentionnels.

Modalités de présentation d'une demande

Budget

Le budget (maximum de deux pages) doit :

- indiquer les dépenses prévues pour l'activité;
- indiquer les revenus prévus de l'activité;
- justifier chaque poste budgétaire;
- expliquer tout lien ou chevauchement avec d'autres subventions ou bourses fédérales détenues par votre organisme;
- préciser les autres sources de financement ou de contributions en nature, s'il y a lieu.

4. Critères de sélection

Administré
conjointement
par

 CRSH
SSHRC

 CRSNG
NSERC

 IRSC
CIHR

Aperçu

- Le comité de sélection utilisera les critères suivants pour évaluer votre demande :
 - **organisme qui demande le financement (20 %);**
 - **qualité de l'activité (40 %);**
 - **incidence et portée (40 %).**
- Structurez votre proposition (quatre pages maximum) en utilisant les critères de sélection et les indicateurs comme titres et sous-titres.
- Le budget (deux pages maximum) est présenté dans une section distincte de la demande et évalué séparément.

Organisme qui demande le financement (20 %)

- Capacité de l'organisme et de son personnel de réaliser l'activité proposée :
 - historique pertinent de l'organisme;
 - expérience du personnel dans la prestation d'activités similaires;
 - résultats des activités antérieures.

Qualité de l'activité (40 %)

- Conception de l'activité :
 - concordance des objectifs avec ceux de la possibilité de financement;
 - description de l'activité et des moyens qui seront mis en œuvre pour atteindre les objectifs;
 - utilisation de renseignements fondés sur des données probantes dans la conception et la prestation de l'activité;
 - pertinence pour le public visé;
 - approche permettant de veiller à ce que l'activité soit inclusive;
 - mesures d'atténuation adéquates des répercussions de la COVID-19, s'il y a lieu.
- Budget :
 - budget réaliste et justification connexe.

Critères de sélection

Incidence et portée (40 %)

- Incidence et portée de l'activité qui sera financée :
 - description et justification du ou des publics cibles et de la façon dont ils seront amenés à participer à l'activité;
 - démonstration de la nécessité de l'activité;
 - explication de la valeur ajoutée ou des bienfaits qu'apportera le financement à l'organisme, à l'activité proposée et, finalement, aux participants.

Pour veiller au respect des principes d'équité, de diversité et d'inclusion, le CRSNG peut choisir de financer des demandes méritoires qui visent en particulier certains groupes vulnérables ou mal desservis.

5. Autres renseignements

Administré
conjointement
par

 CRSH
SSHRC

 CRSNG
NSERC

 IRSC
CIHR

Autres renseignements

Dates importantes

- **Le 5 avril 2021 :** Date limite (avant 20 h, heure de l'Est)
- **Fin juin 2021 :** Annonce des résultats
- **Mi-juillet 2021 :** Réception des fonds de la subvention

Pour plus d'information

- Description de la possibilité de financement [Renforcer la confiance à l'égard des vaccins au Canada](#)

- Courriel : PROMOSCIENCE@nserc-crsng.gc.ca

Des questions?

Administré
conjointement
par

 CRSH
SSHRC

 CRSNG
NSERC

 IRSC
CIHR